



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

du CCAS de MANDUEL

PREAMBULE

Jusqu'en 2016, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, il était obligatoire d'organiser un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget.

La convocation devait comporter une note explicative permettant d'éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires préalablement à ce débat et au vote du budget. Toutefois, la législation ne précisait pas la forme que devait revêtir cette note de synthèse, une grande liberté était laissée à l'exécutif et aux services de la collectivité.

En outre, aucune délibération n'était exigée pour prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2013-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république) accentue l'information des administrateurs. Désormais, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), élaboré sous la responsabilité du Président du CCAS, portant notamment sur les grandes orientations budgétaires. Ce ROB sera porté à connaissance des administrateurs dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Cette disposition s'applique exclusivement aux CCAS des communes de plus de 3 500 habitants.

Sur ce point, pour rappel, le juge administratif a précisé que « *le DOB et le vote du budget ne pouvaient avoir lieu dans la même séance, ni le même jour, ni la veille. Le motif : le DOB doit éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires et il faut leur laisser le temps suffisant pour intégrer ces éléments avant le vote du budget ; Il faut donc à minima 2 jours de décalage entre le vote du DOB et le budget et ne pas oublier le temps de convocation nécessaire des 3 jours pour le Conseil d'Administration du CCAS* ».

Il est de plus à noter la nécessité de procéder à un vote formel dans la délibération prenant acte du DOB.

Le ROB fait l'objet d'une publication qui est transmise au représentant de l'Etat dans le Département et au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public dans les 15 jours suivant la tenue du DOB et le public est avisé de cette mise à disposition par tout moyen.

1. RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2024

A l'issue du budget 2023, les résultats laissaient apparaître un budget de fonctionnement déficitaire, ce qui avait nécessité de puiser dans l'excédent obtenu durant les années précédentes pour équilibrer la situation. Ainsi, l'excédent de clôture à la fin de l'année 2023 s'élevait à + 35 395,30 euros alors qu'il était de + 101 954,17 euros à la fin de l'exercice 2022.

Compte-tenu de ces résultats, il avait été proposé :

- d'augmenter les recettes de fonctionnement en sollicitant une augmentation de la subvention de la commune pour passer de 42 k€ à 60 k€,
- de diminuer les charges de personnel en modifiant la convention de mutualisation afin de retirer la part du poste de direction du pôle familles de 33% qui n'existe plus, l'agent affecté à ce poste étant actuellement en maladie et étant repris à temps complet par la commune,
- de maîtriser les dépenses des fêtes et cérémonies pour qu'elles n'évoluent pas à la hausse.

L'objectif de ces trois mesures était d'obtenir un bilan positif sur la section de fonctionnement en 2024 afin d'augmenter les capacités d'investissement de l'établissement.

2. LES RESULTATS FINANCIERS EN 2024

Au moment de l'élaboration de ce document, le compte de gestion a été transmis et la conformité a été contrôlée avec le compte administratif. Ces documents feront l'objet d'une présentation en conseil d'administration lors de sa prochaine séance, avant le vote du budget 2025 de l'établissement.

Les résultats en 2024 de l'établissement font apparaître :

- Un résultat excédentaire de fonctionnement de + 42 377,37 euros,
- Un résultat déficitaire d'investissement de – 8 677,84 euros.

En matière de fonctionnement, l'exercice 2024 s'est caractérisé par un excédent de + 42 377,37 euros, répartis de la manière suivante :

- Des recettes réelles, hors report des résultats de fonctionnement équivalentes à celles qui étaient envisagées dans le budget prévisionnel 2024 (129 897,79 euros à la place de 122 300 euros) ;
- Des dépenses réelles contenues puisqu'elles se montent à 82 028,65 euros alors que le budget prévisionnel faisait apparaître 107 820 euros, réparties principalement ainsi :
 - Les charges à caractère général (chapitre 011) ont été maîtrisées puisqu'il était inscrit 51 990 euros au budget prévisionnel alors qu'il a été dépensé 36 815,89 euros,
 - Les charges de personnel (chapitre 012) ont été diminuées d'environ 10 k€ (50 030 euros budgétés, 40 465,62 euros dépensés) du fait du retrait de la partie du poste de la directrice du pôle familles du budget du CCAS,

En matière d'investissement, l'exercice 2024 s'est caractérisé par un déficit de 8 677,84 euros, répartis de la manière suivante :

- Des recettes réelles de 8 086,39 euros, faibles, qui ne proviennent que du fonds de compensation de la TVA en lien avec les investissements précédents.
- Des dépenses réelles de 22 256 euros comprenant :
 - Des dépenses incompressibles pour une part, car correspondant au remboursement du capital des emprunts contractés avant 2014, soit 14 893,57 euros en 2024,
 - Des dépenses de travaux d'entretien des logements sociaux pour 7 362,43 euros.

Aussi, l'exercice 2024 fait apparaître un résultat global (fonctionnement et investissement) de + 33 699,53 euros.

Considérant que le bilan des résultats de clôture 2023 faisait apparaître un excédent de +35 395,30 euros, le bilan des résultats de 2024 s'élève à + 69 094,83 euros.

Résultat global de l'exercice 2024 avec résultats reportés sur 2025					
Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Résultats de clôture 2023		14 412,87	-	20 982,43	35 395,30
Part affectée à l'investissement (1068)	-				
Opérations réelles de l'exercice	82 028,65	129 897,79	22 256,00	8 086,39	33 699,53
Opérations d'ordre de l'exercice	5 491,77	-	-	5 491,77	-
Total	87 520,42	129 897,79	22 256,00	13 578,16	
Resultat exercice	-	42 377,37	8 677,84	-	33 699,53
Résultat avec reprises	-	56 790,24	-	12 304,59	69 094,83
restes à réaliser					-
Résultats définitifs	-	56 790,24	-	12 304,59	69 094,83

délibération n°24-016 du 11 avril 2024

Compte-tenu des résultats positifs de 2024 en matière d'excédents de fonctionnement (+56 790,24 euros), il est proposé pour l'année 2025 de conserver 26 790,24 euros en report d'excédent de fonctionnement et de transférer 30 000 euros en investissement. Ces 30 000 euros viendront s'ajouter aux 12 304,59 euros d'excédents d'investissement pour faire un total de 42 304,59 euros.

3. LES ORIENTATIONS POUR 2025

Compte-tenu des résultats affichés précédemment et des besoins en investissement du CCAS notamment pour assurer les travaux de réfection de ses logements, il est proposé de maintenir les orientations retenues pour l'année 2024.

Il convient de rappeler que l'immeuble situé à l'impasse de la Paix nécessite des travaux de réfection importants, notamment au niveau de la cour qui est aujourd'hui ouverte et qu'il convient de fermer pour la réserver à ses locataires. Ces seuls travaux sont estimés à environ 28 k€

A compter de 2026, ces orientations pourront être ajustées puisque le capital des emprunts contractés avant 2014 doit chuter fortement permettant ainsi d'avoir environ 13 000 euros de moins en dépenses d'investissement.

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2025	58 461.56	15 104.74	172.87	0.00	15 277.61
2026	42 559.21	2 180.08	127.68	0.00	2 307.76
2027	40 379.13	2 186.62	121.14	0.00	2 307.76
2028	38 192.51	2 193.18	114.58	0.00	2 307.76
2029	35 999.33	2 199.76	108.00	0.00	2 307.76
2030	33 799.57	2 206.36	101.40	0.00	2 307.76
2031	31 593.21	2 212.98	94.78	0.00	2 307.76
2032	29 380.23	2 219.62	88.14	0.00	2 307.76
2033	27 160.61	2 226.28	81.48	0.00	2 307.76
2034	24 934.33	2 232.96	74.80	0.00	2 307.76
2035	22 701.37	2 239.66	68.10	0.00	2 307.76
2036	20 461.71	2 246.37	61.39	0.00	2 307.76
2037	18 215.34	2 253.11	54.65	0.00	2 307.76
2038	15 962.23	2 259.87	47.89	0.00	2 307.76
2039	13 702.36	2 266.65	41.11	0.00	2 307.76
2040	11 435.71	2 273.45	34.31	0.00	2 307.76
2041	9 162.26	2 280.27	27.49	0.00	2 307.76
2042	6 881.99	2 287.11	20.65	0.00	2 307.76
2043	4 594.88	2 293.98	13.78	0.00	2 307.76
2044	2 300.90	2 300.90	6.90	0.00	2 307.80

59 125.09

En matière de recettes de fonctionnement, il est prévu 145 090,24 euros :

- 60 000 euros de recettes réelles provenant de subventions accordées par la commune,
- 58 300 euros de produits de gestion courante en recettes réelles, provenant pour l'essentiel des revenus des logements,
- 26 790,24 euros en recettes d'ordre, conséquence du report de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024.

RECETTES DE L'EXERCICE		BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025
70	Produits des services du domaine	3 500,00 €	- €	- €
73	Impôts et taxes	- €	- €	- €
731	Fiscalité locale	- €	- €	- €
74	Dotations et participations	60 000,00 €	60 300,00 €	60 000,00 €
75	Autres produits	58 800,00 €	69 597,79 €	58 300,00 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €
77	Produits spécifiques	- €	- €	- €
013	atténuation de charges	- €	- €	- €
Total des opérations réelles		122 300,00 €	129 897,79 €	118 300,00 €
002	Résultats exercice préc.	14 412,87 €	- €	26 790,24 €
042	Transfert entre sections		- €	- €
Total des opérations d'ordre		14 412,87 €	- €	26 790,24 €
		2024	2024	2025
Total :		136 712,87 €	129 897,79 €	145 090,24 €

En matière de dépenses de fonctionnement, il est prévu 107 640 euros de dépenses réelles :

- 54 340 euros en dépenses réelles de charges à caractère général, soit 4,52% d'augmentation par rapport au BP 2024,
- 45 000 euros en dépenses réelles de charges de personnel, soit 1,11% d'augmentation par rapport au CA 2024,
- 8 300 euros en dépenses réelles aux chapitres 65, 66 et 67, prévoyant ainsi la possibilité d'octroyer des aides supplémentaires aux personnes en difficulté.

Compte-tenu du fait qu'il convient de retenir environ 5 750 euros en dépenses d'ordre pour les amortissements, l'excédent de fonctionnement est estimé à 31 700,24 euros (chapitre 023).

DEPENSES DE L'EXERCICE		BP+DM 2024	CA 2024	BP 2025
Opérations réelles				
011	Charges à caractère général	51 990,00 €	36 815,89 €	54 340,00 €
012	Charges de Personnel et assimilé	50 030,00 €	40 465,62 €	45 000,00 €
014	Attenuations de produits	- €	- €	- €
65	Charges de gestion courante	3 500,00 €	2 642,00 €	5 000,00 €
66	Charges financières	2 300,00 €	2 105,14 €	2 300,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	1 000,00 €
Total des opérations réelles		107 820,00 €	82 028,65 €	107 640,00 €
Opérations d'ordre				
042	Transfert entre sections	5 500,00 €	5 491,77 €	5 750,00 €
023	Virement à la section d'investissement	23 392,87 €	- €	31 700,24 €
Total des opérations d'ordre		28 892,87 €	5 491,77 €	37 450,24 €
		2024	2024	2025
Total :		136 712,87 €	87 520,42 €	145 090,24 €

En matière de recettes d'investissement, il est prévu un total de 80 054,83 euros :

- 30 300 euros de recettes réelles provenant de l'excédent de fonctionnement 2024 reporté en investissement et d'une estimation de 300 euros en FCTVA,
- 12 304,59 euros de recettes d'ordre provenant de l'excédent d'investissement 2024 reporté,
- 5 750 euros de recettes d'ordre pour prendre en compte les amortissements,
- 31 700,24 euros de recettes d'ordre provenant de l'excédent de fonctionnement estimé sur l'exercice 2025.

Il n'y a pas de restes à réaliser sur l'exercice 2024.

RECETTES DE L'EXERCICE		BP+DM 2024	CA 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025 + RAR 2024
10	Dotations et fonds propres	500,00 €	8 086,39 €	30 300,00 €	- €	30 300,00 €
Total des opérations réelles		500,00 €	8 086,39 €	30 300,00 €	- €	30 300,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	20 982,43 €	- €	12 304,59 €	- €	12 304,59 €
021	Virement section fonct.	23 392,87 €	- €	31 700,24 €	- €	31 700,24 €
040	Opérations transferts entre sections	5 500,00 €	5 491,77 €	5 750,00 €	- €	5 750,00 €
Total des opérations d'ordre		49 875,30 €	5 491,77 €	49 754,83 €	- €	49 754,83 €
		2024	2024	2025	2024	2025
		50 375,30 €	13 578,16 €	80 054,83 €	- €	80 054,83 €

En matière de dépenses d'investissement, il est prévu :

- 16 000 euros en dépenses réelles pour les remboursements du capital des emprunts,
- 64 054,83 euros en dépenses réelles pour les nouveaux investissements (chapitres 20, 21 et 23).

Il n'y a pas de restes à réaliser sur l'exercice 2024.

DE		BP+DM 2024	CA 2024	BP 2025	RAR 2024	BP 2025 + RAR 2024
Opérations réelles						
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €	- €
16	Rembt emprunts	15 579,02 €	14 893,57 €	16 000,00 €	- €	16 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	6 000,00 €	- €	6 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	- €	- €	- €	- €	- €
21	immobilisations corporelles	24 796,28 €	7 362,43 €	54 054,83 €	- €	54 054,83 €
23	immobilisations en cours	10 000,00 €	- €	4 000,00 €	- €	4 000,00 €
4581	Opérations sous mandat	- €	- €	- €	- €	- €
020	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	- €
Total des opérations réelles		50 375,30 €	22 256,00 €	80 054,83 €	- €	80 054,83 €
Opérations d'ordre						
001	Solde exécution section investissement	- €	- €	- €	- €	- €
040	Opérations transferts entre sections	- €	- €	- €	- €	- €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €
Total des opérations d'ordre		- €	- €	- €	- €	- €

2024	2024	2025	2024	2025
50 375,30 €	22 256,00 €	80 054,83 €	- €	80 054,83 €